



**RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique à la
jeunesse à l'engagement et aux sports**

Guide activités du séjour de cohésion SNU 2021

Sommaire :

1/ Vade-mecum pour un emploi du temps cohérent et la mise en œuvre de pédagogies actives (p.5 à 9)

2/ Les sept thématiques des séjours de cohésion (p.10 à 30)

3/ Exemples de fiches activités (p. 31 à 41)

1/ Vade-mecum pour un emploi du temps cohérent et la mise en œuvre de pédagogies actives

Le séjour de cohésion doit être pensé comme **un temps pédagogique et d'ouverture** permettant la mise en œuvre concrète de la citoyenneté, de la cohésion et de l'autonomie au contact de jeunes aux profils variés.

Les volontaires présenteront des profils hétérogènes. Ils proviendront de contextes géographiques et familiaux divers : ruraux, urbains, catégories socio-professionnelles des parents diverses, etc. Le SNU a vocation à permettre la cohabitation, pendant 12 jours, de décrocheurs et de jeunes scolarisés, d'enfants de parents aux CSP très différentes, de jeunes en pleine possession de leurs moyens physiques, d'autres en situation de handicap (physique ou mental), etc.

Quel que soit leur profil, la période de la grande adolescence que traversent les jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans est une période de préparation à l'âge adulte. Ces jeunes sont déjà, et le seront encore plus à 18 ans, confrontés à des démarches administratives multiples pour faire valoir leurs droits et assumer leurs devoirs.

Le SNU représentera, en outre, pour de nombreux volontaires, **une expérience de vie.** Parmi les 1978 volontaires du SNU en 2019, 30% d'entre eux quittaient pour la première fois leur ville de résidence sans être accompagnés de leurs parents ni de leurs enseignants.

Certains jeunes peuvent également percevoir le SNU comme une occasion pour se livrer sur des expériences de vie plus ou moins douloureuses ou évoquer des problématiques, parfois graves : addictions, problèmes familiaux, état de santé, etc. L'effet de groupe, l'éloignement de la famille et des amis, les thématiques abordées et la bienveillance de l'encadrement favorisent une parole libre. Chaque encadrant devra en avoir conscience. La formation des encadrants, les procédures mises en place en cas de difficulté particulière d'un volontaire et l'écoute du personnel encadrant devront permettre d'accueillir cette parole et d'accompagner au mieux les jeunes concernés.

Ces éléments de contexte font du séjour de cohésion un temps particulier pour les volontaires. Complémentaire, mais différent des temps scolaires ou de loisirs, le SNU se veut un moment privilégié dans la construction du parcours du jeune.

Pour que les jeunes puissent vivre pleinement leur séjour, il est important de penser un projet de centre cohérent, partagé par tous et incluant un programme d'activités adapté à l'ensemble des volontaires du SNU. Ces activités devront être fondées sur une pédagogie active favorisant la parole, l'écoute et la mise en action concrète.

La démarche globale de la construction du programme d'activités

Les activités du séjour de cohésion sont structurées autour de **7 thématiques.** Les volontaires devront tous aborder, pendant le séjour de cohésion, ces 7 thématiques.

Les objectifs et modalités de mise en œuvre de ces 7 thématiques sont précisés dans la suite du document dans le cadre de fiches de cadrage dédiées. Les modalités opérationnelles pour aborder ces thématiques sont diverses : ateliers, modules, temps d'échanges, etc. Certaines activités peuvent aborder conjointement plusieurs thématiques.

L'enjeu principal de la construction du programme d'activités réside dans la « démarche pédagogique du SNU », démarche hybride reposant sur les différentes cultures professionnelles présentes au SNU (celles de l'armée, de l'éducation nationale et de l'éducation populaire).

Le programme d'activités sera donc construit dans une logique transversale et cohérente, pour éviter l'écueil d'une succession d'activités sans lien les unes avec les autres. Les programmes d'activités pourront s'appuyer sur 2 grands axes :

La construction d'un projet cohérent

L'ensemble des activités des volontaires, du lever au coucher, devront s'inscrire dans un projet de centre partagé par tous les encadrants.

Ce projet devra se traduire dans le fonctionnement quotidien du centre et pourra notamment s'appuyer sur :

- Le projet pédagogique : le projet pédagogique doit permettre de replacer chaque activité et chaque temps de la journée dans un contexte plus général afin de répondre aux grands enjeux du SNU. Il donne de fait de la cohérence entre les activités proposées et les différents temps de la journée ;
- L'exemplarité des encadrants : premiers contacts des volontaires, les encadrants incarnent pour les volontaires un modèle. Ils seront garants des valeurs précisées dans le règlement intérieur : reprise systématique des volontaires en cas de remarques sexistes, respect des horaires, participation des volontaires à toutes les activités, etc. La formation des encadrants doit permettre de rappeler ce rôle d'exemplarité ;
- L'exemplarité du centre : le centre SNU doit devenir un modèle quotidien sur l'ensemble des thématiques abordées : respect environnemental, écoute, participation effective des volontaires, inclusion, cohésion, etc.
- Le discours du chef de centre : chaque matin, au moment du lever des couleurs, le chef de centre est amené à prendre la parole devant l'ensemble des volontaires du centre SNU. À cette occasion, le chef de centre peut rappeler, si nécessaire, les règles de vie commune. En tout état de cause, c'est l'occasion pour ce dernier d'annoncer le programme du jour en s'efforçant de mettre en avant l'intérêt pédagogique de chaque activité, le lien avec les autres activités déjà réalisées ou à venir afin de donner du sens aux différentes activités proposées et, *in fine*, permettre aux jeunes d'y adhérer pleinement.
- Le rythme des journées : le rythme des journées doit être adapté au public cible d'adolescents, dont certains vivent une première expérience de mobilité. Le rythme des journées doit donc comprendre des temps de repos pour les volontaires. Un temps de repos nocturne de minimum 8 heures devra être respecté. Les effets du décalage horaire pour les jeunes ultramarins séjournant en métropole et les jeunes métropolitains séjournant en outre-mer devront être anticipés et pris en compte.

La mise en œuvre effective du projet de centre implique :

- La communication et l'appropriation par les équipes du programme d'activité : les tuteurs et les cadres doivent être parfaitement informés du projet global et de l'ensemble des activités. Ils doivent être en capacité d'échanger avec les volontaires sur les activités auxquelles ils ont pris part pendant le séjour afin, éventuellement, d'évacuer des émotions fortes, voire négatives survenues à l'issue de certaines activités.
Les temps de démocratie interne sont des temps importants pour échanger avec les volontaires : qu'avons-nous retenu de la journée ? Est-ce que cela va changer quelque chose pour moi ? Etc.
- La communication et l'appropriation par les équipes du règlement intérieur du centre.

Le choix des activités

Une fois défini le projet global du centre, le chef de centre sera confronté au choix des activités à proposer aux volontaires. Ces activités peuvent être proposées par des structures partenaires (publiques ou associatives) ou construites par les équipes du centre.

Les activités « descendantes » (cours magistraux, explication de présentations PowerPoint, etc.) doivent être réduites au strict minimum et ne doivent en aucun cas être au cœur des séances proposées. L'ensemble des activités reposera sur une pédagogie active développée au sein de petits groupes et favorisant les mises en situation concrètes, la responsabilisation des volontaires, la participation de tous, etc. La « **banque d'outils** », annexée dans le second tome de ce document, dresse des pistes d'outils utilisables au cours des séjours SNU. Ces activités sont proposées à titre indicatif, les chefs de projets pourront s'appuyer également sur toutes les ressources locales qu'ils jugeront pertinentes.

Au moment du choix des activités, les chefs de projets veilleront à :

- L'adéquation entre la proposition d'activité et le message à transmettre : les éléments de cadrage des thématiques détaillent les messages importants à transmettre aux volontaires ; chaque proposition d'activité devra donc s'inscrire dans le cadrage de la (les) thématique(s) concernée(s) ;
- La capacité à s'adresser à tous : certains volontaires peuvent rencontrer des difficultés spécifiques (expression orale, prise de parole en public, lecture, concentration, manque d'autonomie, situation de handicap, etc.) qu'il conviendra de prendre en compte dans la préparation et la réalisation des activités ;
- Le choix de la structure et de la méthode pédagogique : de nombreuses structures proposent des activités, parfois hétérogènes dans leur forme ou leur déploiement opérationnel. Le choix des activités devra permettre le recours à une variété de méthodes pédagogiques au cours du séjour, voire au cours d'une même journée pour maintenir l'intérêt et la motivation des jeunes ;
- La complémentarité entre les différentes activités : les pédagogies proposées par les intervenants sont diverses, et devront être utilisées de façon complémentaire.
- Les liens avec les autres phases du SNU : les différentes activités peuvent, pour la plus grande majorité d'entre elles, servir de supports pour réfléchir à la phase 2 (comment agir sur la thématique concernée, quelles sont les missions d'intérêt général qui se rattachent à cette thématique, etc.). Une synthèse de chaque activité devra être effectuée par l'animateur, ou, de façon plus souple, par le tuteur de maisonnée.

Les différentes activités auront de fait un impact sur la gestion du centre, impact qui devra être anticipé :

- Le lieu : le choix du lieu dans lequel se déroule l'activité – une activité dans une salle, en extérieur, etc. – se doit d'être réfléchi : le lieu devra donc s'adapter à la méthode retenue. (une salle en configuration « classe » pourra par exemple nécessiter une modification de sa configuration) ;
- Le moment : la capacité des volontaires à se concentrer, à être actif, n'est pas identique tout au long de la journée. Les activités devront donc être adaptées au temps de la journée. À titre d'exemple, une activité plus « calme » pourra être réalisée après une séance de sport ;
- Le rôle des encadrants dans le développement des méthodes pédagogiques actives : les tuteurs de maisonnée sont le contact de proximité des volontaires. Ils seront informés de l'emploi du temps pendant leur formation, ils devront être parfaitement informés des

modalités pratiques de mise en œuvre et des enjeux des activités de leur maisonnée *a minima* 48 heures à l'avance, afin de pouvoir accompagner au mieux la participation de leur maisonnée. Les tuteurs participeront autant que possible aux différentes activités, en tant qu'animateurs ou en appui aux animateurs extérieurs.

Les activités veilleront, de façon générale, à rendre les volontaires à la fois actifs et acteurs :

- Actif : bouger, expérimenter, travailler en groupes... de nombreuses façons de faire existent pour sortir du « cours type » et proposer des méthodes pédagogiques actives ;
- Acteur : agir, s'engager, devenir citoyen : au-delà d'une activité qui fera physiquement bouger les volontaires, celle-ci devra également pouvoir les rendre acteurs de cette thématique.

2/ Les sept thématiques obligatoires du séjour de cohésion

Activités physiques, sportives et de cohésion

Objectifs et finalités

- Proposer des activités sportives fédératrices et inclusives :
 - Transmettre les valeurs du sport (respect, dépassement de soi, etc.) ;
 - Intégrer les jeunes en situation de handicap à la pratique ;
 - Lutter contre les discriminations ;
 - Éduquer au supportérisme ;
 - Sensibiliser, initier à l'arbitrage.
- Inciter à la pratique sportive et à l'activité :
 - Délivrer un message concernant le sport santé ;
 - Connaître et prendre soin de son corps ;
 - Lutter contre la sédentarité ;
 - Découvrir de nouvelles pratiques (notamment les sports régionaux) ;
 - Lutter contre des préjugés touchant certains sports ;
 - Pratiquer une activité sportive en respectant son environnement ;
 - Découvrir l'engagement bénévole au sein des associations sportives ;
 - Découvrir les métiers du sport ;
 - Connaître l'organisation du sport en France.
- Proposer des activités d'autodéfense et des entraînements physiques et sportifs :
 - Développer son estime de soi à travers la maîtrise des techniques de self défense ;
 - Apprendre à se défendre en cas d'agression et à venir en aide ;
 - Sensibiliser aux sports de combat ;
- Entretien et développer la condition physique des volontaires.

Modalité de mise en œuvre

Orientations générales

- Pratique d'une activité physique et sportive une heure par jour :
 - La journée type commence, après le lever des couleurs, par une heure d'activité physique et sportive ;
 - Lors de pratiques d'activités, il sera primordial d'être attentif à la mixité garçons/filles ;
 - Il sera pertinent de travailler avec les volontaires sur le rôle de l'arbitrage et sur ses enjeux dans le sport ;
 - Les activités pourront concerner des jeux et des activités promouvant la coopération et la collaboration entre les participants ;
 - Il pourra être intéressant de proposer des pratiques sportives émergentes et inclusives (*ultimate, korfball*, etc.) ;
 - Les sports de nature pourront avantageusement être proposés pour intégrer la pratique dans l'environnement immédiat du centre, si celui-ci s'y prête.
- Module d'autodéfense (décrit dans les modules nationaux).
- Transversalité (cf. propositions d'activités transversales envisagées dans le cadre des réflexions ministérielles autour d'un parcours sport et cohésion).
- Présentation sur les métiers du sport.
- Rencontre avec de jeunes sportifs de haut niveau et/ou jeunes bénévoles engagés dans des clubs sportifs.

- S'appuyer sur les temps forts qui rythment l'année sportive : épreuves sportives locales, nationales ou internationales.

Exemple d'activités à proposer conformément aux objectifs affichés

Les activités transversales envisagées dans le cadre des réflexions ministérielles autour d'un parcours sport et cohésion et détaillées en annexe poursuivent un **triple objectif** :

- Promouvoir la pratique d'activités physique et sportive ;
- Développer l'engagement bénévole ;
- Préserver l'éthique et les valeurs du sport.

Partenaires mobilisables

- Partenaires institutionnels :
 - La direction départementale de la cohésion sociale, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et notamment leur service chargé du sport ;
 - Les CREPS et les DRAJES peuvent mobiliser les compétences de leurs cadres et les sportifs de haut-niveau comme ambassadeurs des valeurs sportives, l'expertise des pôles ressources pourra aussi être sollicitée ;
- Les collectivités locales sont propriétaires d'équipements sportifs et disposent d'éducateurs sportifs qui peuvent être sollicités dans le cadre du SNU ;
- Associations œuvrant dans le sport/fédérations/comités régionaux, départementaux et clubs.

Autonomie : mobilité, connaissance des services publics, accès aux droits et promotion de la santé

Objectifs et finalités

Autonomie et mobilité

Découvrir la route, ses risques et ses modalités :

- Être informé des différentes étapes de l'apprentissage à la conduite, des différentes formules d'apprentissage, de la procédure de demande de permis dématérialisée (ANTS), des modes de financement, des modalités d'accès aux formations en ligne (e-learning en anglais), de l'accès à l'examen du code de la route à l'issue du SNU. ;
- Découvrir où je situe le risque sur ma route, débattre des solutions à envisager pour favoriser des comportements plus responsables et plus respectueux, une route plus sûre.

Messages forts sur la mobilité :

L'obtention du permis de conduire est une étape importante vers l'autonomie pour de nombreux jeunes. Comprendre les risques et prendre les bonnes décisions sont des enjeux capitaux. La Délégation à la Sécurité Routière souhaite faire prendre conscience aux jeunes qu'ils sont tous acteurs de leur sécurité et de celle des autres usagers.

Autonomie et connaissance des services publics

Sans pouvoir dresser un portrait exhaustif ni parcourir l'éventail complet des services publics, il s'agit surtout de sensibiliser les jeunes au fonctionnement des services publics, aux grands principes qui les régissent et à leur fonctionnement quotidien.

Messages forts sur la connaissance des services publics :

Les services publics sont nombreux et permettent à l'État, directement ou par le biais de ses opérateurs, d'assurer une égalité de traitement des usagers.

Le service public est multiple et recouvre de grandes notions qui, au quotidien, sont au service des usagers.

Autonomie et accès aux droits / accès au droit

Il ne s'agit pas d'apprendre pendant le SNU à effectuer toutes les démarches administratives. Il s'agit surtout de savoir où chercher un appui nécessaire à un accompagnement (droit au logement, à la santé, à l'éducation, etc.), voire d'identifier les jeunes les plus en difficultés pour leur proposer un accompagnement.

Messages forts sur l'accès aux droits :

Le droit régit le fonctionnement de notre société. Chacun est égal devant la loi, l'accès au droit et aux droits.

Les droits sont multiples. De nombreux dispositifs et structures existent pour accompagner les usagers dans l'obtention de leurs droits.

Les droits sont également générateurs de devoirs. Le SNU doit être un moment privilégié pour réfléchir à la défense de ses droits, et aux conséquences du non-respect de ceux-ci.

Les jeunes âgés de 15 à 17 ans sont déjà, et le seront encore plus à 18 ans, confrontés à des démarches administratives multiples pour faire valoir leurs droits et assumer leurs devoirs. Il s'agit de les connaître, de savoir les effectuer, mais également de savoir où trouver un accompagnement si nécessaire.

Autonomie et promotion de la santé

Messages forts sur la promotion de la santé :

Si la plupart des jeunes de 15 à 17 ans sont en bonne santé, la prévalence des comportements à risque et de modes de vie inadaptés (consommation d'alcool, de tabac et de stupéfiants, manque d'exercice physique ou mauvaise alimentation, rapports sexuels non protégés) peut compromettre leur santé actuelle et future, tout comme celle des autres.

Le SNU est l'occasion de sensibiliser les jeunes volontaires à leur propre santé et de promouvoir des comportements favorables à la santé de tous les Français.

Modalités de mise en œuvre (Exemple d'activités à proposer conformément aux objectifs affichés)

Mobilité

Un module national « sur ma route » d'une durée de 4 heures est détaillé dans la partie consacrée aux modules nationaux.

Accès aux droits / accès au droit et connaissance des services publics

Une information sur l'ensemble des droits, déjà acquis ou qui seront acquis à la majorité, peut être nécessaire : droits découlant des grandes déclarations avec un focus sur les droits sociaux (dispositifs d'insertion tels que la Garantie jeunes, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, la prime d'activité, les droits à la sécurité sociale, les aides au logement, etc.).

Il ne s'agit pas d'apprendre pendant le SNU à effectuer toutes les démarches administratives permettant aux jeunes d'accéder aux droits auxquels ils peuvent prétendre. Il s'agit surtout de leur apprendre à mobiliser les ressources utiles (structures d'accompagnement et dispositifs) pour favoriser l'accès à leurs droits (en matière d'emploi, de logement, de mobilité, de santé, etc.) et de les rassurer face à toutes ces démarches administratives qui peuvent être anxiogènes pour de nombreux jeunes.

Le non-respect du droit est aussi réglementé : les tribunaux permettent de faire respecter la loi, et de réagir en cas de non-respect. Le fonctionnement judiciaire et ses conséquences méritent d'être mieux appréhendés par les jeunes volontaires.

L'échange et la mise en situation devront être privilégiés :

- Des rencontres et des échanges, au sein des centres ou au sein des lieux de l’administration ou de ses opérateurs, peuvent permettre de mieux comprendre le fonctionnement au quotidien d’un service public ;
- Un module « Citoyenneté sociale et accès aux droits » d’une heure est animé par les correspondants locaux du réseau Sécurité sociale ; la fiche de présentation sera transmise ultérieurement ;
- Des séances pourront être organisées avec la CPAM pour la délivrance de la carte vitale et l’ouverture du Dossier Médical Partagé ;
- Mobilisation des conseils départementaux de l’accès au droit (CDAD) ;
- Des jeux, mises en situation peuvent être réalisés : fonctionnement d’un tribunal, mise en situation d’un procès, jeu de rôle « je cherche un logement », etc. ;
- Le pair à pair pourra utilement être utilisé, notamment sur les thèmes touchant directement les jeunes (droit à la santé, au logement, à l’éducation, etc.) ;
- Des outils nombreux existent sur la question de la connaissance de ses droits. Il est recommandé de s’appuyer sur les outils proposés par le Défenseur des droits pour aborder cette thématique (<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/outils>).

Il conviendra de veiller à ce qu’il n’y ait pas de redondances dans les interventions des différents animateurs.

Le séjour de cohésion est un temps concret d’apprentissage de l’autonomie, notamment pour certains jeunes, dont c’est le premier séjour effectué seuls sans leur famille. La participation à la gestion de la vie quotidienne des maisonnées doit être favorisée afin de permettre aux jeunes de gagner en autonomie (exemples : ménage, lavage du linge, etc.). En outre, c’est une occasion intéressante pour mettre en application le principe du respect des droits.

Promotion de la santé

La promotion de la santé sera abordée selon deux modalités :

- Comme un fil conducteur tout au long du séjour au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne (coucher /lever, entretien des locaux, toilette, repas, etc.). Un recueil de fiches (sommeil, activité physique, hygiène, etc.) sera proposé aux cadres leur permettant de diffuser des messages simples et d’informer les jeunes sur les ressources disponibles (numéro d’appel, site internet, brochures, encarts, etc.) ;
- Lors d’un module collectif confié à des professionnels de l’éducation en santé identifiés par les ARS. Ce module « **Promotion de la santé** » **d’une durée de deux heures est décrit dans la partie consacrée aux modules nationaux.**

Partenaires mobilisables

- Partenaires institutionnels :
 - Sur l’apprentissage des éléments nécessaires à la sécurité routière, la direction départementale des territoires de la préfecture ;
 - Sur l’accès aux droits et la connaissance des services publics : les services publics sont nombreux et permettent des liens évidents avec le SNU ;
 - Le Défenseur des droits qui dispose de délégués dans chaque département ;
 - Les Centres d’Information sur les Droits des Femmes et Familles (CIDFF) ;

- Les caisses d'allocations familiales (CAF) et caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).
 - Sur l'éducation financière et budgétaire : la banque de France.
- Collectivités locales ;
- Associations : de nombreuses associations œuvrent sur l'accès aux droits, l'autonomie des jeunes, la promotion de la santé (sur ce thème, les intervenants seront identifiés par l'ARS).
- Le réseau de l'information jeunesse pourra utilement être associé aux activités de cette thématique.

Citoyenneté et institutions nationales et européennes

Objectifs et finalités

Citoyenneté et institutions nationales :

- La Nation s'incarne en l'État : un territoire, une population, un pouvoir politique organisé. La Nation se forge par différents facteurs, faits notamment de souvenirs communs (cf. la fête nationale, l'hymne national) : elle prend forme en une communauté d'intérêts économiques, en un sentiment de parenté immatérielle et de références partagées : le salut au drapeau permet notamment d'inculquer ce « sentiment national ». La Nation dépasse aussi les individus vivants ; elle unit les générations passées et celles à venir.

- Être citoyenne ou citoyen français :
- La Nation s'incarne en une langue – le français, langue de la République -, un emblème national - le drapeau-, l'hymne national et la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. La langue française a forgé la France. La Constitution a, en son article 2, le reconnaît : « La langue de la République est le français ». L'unité et l'indivisibilité de l'État dont la souveraineté s'exprime à travers un mode d'expression unique, sont ainsi garanties par un principe d'unicité linguistique. Le français, langue officielle, permet et garantit l'accès égal de tous à l'Administration et à la Justice. La langue française, premier des liens sociaux, est au cœur du pacte républicain. Son emploi, notamment par l'ensemble des services de l'État, favorise un égal accès à l'information et aux savoirs. Langue de la République en vertu de la Constitution, elle est un « élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France ». La loi marque la volonté de maintenir le français comme élément de cohésion sociale et moyen de communication internationale, dans une France ouverte sur l'extérieur et partie prenante de la mondialisation. Elle vise à garantir aux Français « un droit à la langue française », en leur permettant de disposer dans leur vie quotidienne, au travail et pour l'accès au savoir et à la culture, d'informations en langue française. Cette dernière est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.
La fonction première de l'usage du français par l'administration est de contribuer à la cohésion de la France autour d'une langue partagée : de l'héritage légué par l'histoire, il importe de forger un outil d'ouverture au monde, de favoriser l'intercompréhension entre les êtres, en promouvant l'usage de la langue française.
- faire vivre les valeurs de la République : temps spécifiques sur l'égalité femmes/hommes, sur la lutte contre les discriminations, sur les dons de sang, de plaquettes et d'organes ;
- Participer à la vie démocratique ;
- Développer le sens du service et de la solidarité.

Messages forts et liens avec les grandes stratégies nationales :

L'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat. Les priorités de la grande cause sont de transmettre et **diffuser une culture de l'égalité en luttant contre les stéréotypes sexistes, de prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, de promouvoir l'égalité professionnelle et la mixité des métiers**, notamment dans l'orientation et tout au long de la vie.

L'égalité femme-homme rencontre les enjeux de la citoyenneté à travers les notions de consentement et de lutte contre les stéréotypes et les discriminations. La finalité éducative est de **promouvoir l'esprit critique des jeunes** (par exemple : lien entre sexisme et discrimination, inégalités et conséquences des actes violents) et **l'affirmation de leurs choix**. L'égalité femme-homme rencontre également les enjeux de la transition écologique et solidaire en encourageant les femmes à être actrices de la transition écologique.

Citoyenneté et institutions européennes

Les résultats des consultations citoyennes conduites en 2018, les élections européennes de mai 2019 et les derniers Eurobaromètres ont mis en évidence la difficulté pour les jeunes d'accéder à une compréhension du fonctionnement institutionnel de l'Union et de ce que représente l'appartenance à l'UE, expliquant en partie les **difficultés d'appropriation de la citoyenneté européenne**.

De nombreux appels à intensifier les efforts pour dispenser une meilleure éducation sur le sujet de l'UE, en complément des programmes scolaires, ont été relevés et des initiatives spécifiques sont demandées.

En outre, le dispositif du SNU a vocation à s'intégrer dans les objectifs du président de la République relatifs à une plus grande appropriation du projet européen par les citoyens et à la mobilité des jeunes. Le Président a ainsi souhaité que d'ici 2024 la moitié d'une classe d'âge passe, avant ses 25 ans, au moins 6 mois dans un autre pays européen. La secrétaire d'État chargée des Affaires européennes a également appelé à une réflexion d'ensemble sur la manière d'améliorer la communication autour des enjeux européens.

Le SNU constitue une occasion pour apporter une réponse concrète à ces nombreux appels visant à promouvoir une meilleure éducation sur l'Union européenne.

L'objectif du dispositif doit être de renforcer le sentiment de citoyenneté européenne à travers trois volets complémentaires :

- **L'Europe au quotidien** : comment se matérialise l'Union européenne dans le quotidien des jeunes (possibilités données à la jeunesse, normes, institutions, etc.) ? L'objectif est de prendre conscience de la présence de l'Europe au quotidien, à différentes échelles, mais pas uniquement par des normes.
- **Les grands débats européens** : l'objectif est d'avoir une première approche des grands débats européens, de manière à pouvoir s'intéresser au débat public sur ces questions (le Brexit, l'élargissement de l'Union, la stratégie climatique, etc.).
- **Le fonctionnement de l'Union** : comment se font les législations européennes, qui prend les décisions, comment les citoyens interviennent-ils dans le processus, etc. ? L'enjeu est de mieux comprendre l'Union européenne, ses institutions et leur fonctionnement.

Modalités de mise en œuvre

Les deux volets, national et européen, de cette thématique devront être abordés dans le cadre du séjour de cohésion.

La découverte d'un nouveau territoire que permet le séjour de cohésion dans un département différent de celui de son département d'origine pourra avantageusement se faire, notamment sous l'angle des institutions et de la citoyenneté nationale et européenne.

Le séjour de cohésion sera pour beaucoup l'occasion de découvrir la vie en collectivité et d'éprouver au quotidien le sens du vivre ensemble : la participation aux conseils de maisonnées, les créneaux récurrents de démocratie interne sont ainsi au cœur du traitement de cette thématique et permettront de mettre en pratique les valeurs républicaines.

Les rites républicains qui ponctuent le séjour de cohésion doivent permettre le renforcement de la cohésion nationale et de l'identité européenne : les cérémonies de lever des couleurs seront l'occasion d'incarner et d'expliquer la portée des symboles républicains que sont le drapeau français et la Marseillaise. Une de ces cérémonies sera placée sous le signe de l'Europe (drapeau européen, hymne à la joie), idéalement le jour de la simulation de négociation européenne ou du rallye citoyen. Les cérémonies de clôture seront par ailleurs l'occasion pour les volontaires de rencontrer les représentants de l'État.

Conformément à l'article L 114-3 du code du service national, il est délivré, dans le cadre du séjour de cohésion, une information générale sur le don de sang, de plaquettes, de moelle osseuse, de gamètes et sur le don d'organes à fins de greffe. S'agissant du don d'organes, une information spécifique est dispensée sur la législation en vigueur, sur le consentement présumé et sur la possibilité pour une personne d'inscrire son refus sur le registre national automatisé prévu à l'article L. 1232-1 du code de la santé publique.

La charte des droits et devoirs du citoyen français, mentionnée à l'article 21-24 du code civil, sera remise aux jeunes volontaires pendant la cérémonie de clôture.

Citoyenneté et institutions nationales

– Outils et supports

- Exposition « 13-18 questions de justice » proposée par la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Apport de connaissances prenant appui sur des vidéos, des quizz, etc. ;
- Mises en situation, jeux de rôles, études de cas ;
- Visites de sites et rencontres : préfetures, tribunaux, etc. ;
- Enquêtes de terrain ;
- Mise en pratique de la démocratie dans la gestion du centre ;
- Mise en place d'une journée d'action collective sur le thème de la citoyenneté (égalité femmes-hommes, fraternité, laïcité, etc.) ;
- Échanges entre pairs (de jeunes à jeunes) en s'appuyant par exemple sur les élus lycéens ;
- Valorisations d'exemples de parcours professionnels réussis, notamment en matière de mixité des métiers.

– Intervenants et partenaires

- Partenaires institutionnels : les déléguées départementales aux droits des femmes ; les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et Familles (CIDFF) ; au sein des académies, les chargés de mission égalité et les délégués académiques à la vie lycéenne ;
- Collectivités locales ;
- Associations.

Formats pédagogiques à privilégier :

- Format 1 : Simulation de négociation européenne (une demi-journée)

Cette séquence est au cœur de la démarche et devrait pouvoir être mise en place dans l'ensemble des départements sur une demi-journée.

L'objectif est une simulation de processus législatif, permettant d'appréhender de manière concrète le fonctionnement institutionnel de l'Union dans le cadre d'une approche ludique et interactive.

L'objectif de ce type de méthode, déjà expérimentée par de nombreux acteurs associatifs (cf. infra), est de permettre aux jeunes de s'approprier les objectifs et les contraintes des différents acteurs (institution, États membres, groupes d'intérêts) de manière beaucoup plus efficace que dans le cadre d'un apport de connaissance vertical.

Cette séquence, que la plupart des acteurs associatifs peuvent proposer¹, permet en effet d'illustrer le fonctionnement des institutions de manière simple, tout en mettant en jeu d'autres savoir-faire (prise de parole, écoute, stratégie de négociation ou d'alliance, etc.).

Cette séquence pourra être complétée en amont ou en aval, selon la démarche de l'intervenant, par un apport de connaissances sous forme concrète et pédagogique, permettant d'expliquer de façon simple, neutre, et vivante comment l'UE fonctionne.

L'enjeu en fin de séquence est de s'assurer que les jeunes ont un socle minimal de connaissances sur le fonctionnement institutionnel de l'Union.

Cette simulation permet également d'aborder d'autres thématiques du SNU (développement durable, égalité femme/homme, mobilité, etc.), qui sont également au cœur des débats européens actuels, en fonction de l'objet retenu de la négociation.

Elle pourra également inspirer les temps de démocratie interne en y déclinant les méthodes de négociation et de vote abordées et en revenant sur les enjeux européens et les différences entre États membres dans ce cadre.

- Format 2 : Enquête de terrain (le rallye « euro-citoyen »)

Cette séquence peut faire l'objet de deux modalités de mise en œuvre :

- Une demi-journée sur le thème de l'Europe ;
- Une journée entière avec un croisement avec d'autres thématiques : citoyenneté locale et nationale, développement durable, etc.

L'objectif doit être de permettre aux jeunes d'appréhender de manière concrète l'action de l'UE au quotidien.

Exemples :

- Les infrastructures financées par l'Union : routes, services (ex : mission locale), centres de recherche, etc. ;
- Les normes et les règles européennes (par exemple, normes de protection du consommateur par des déplacements dans les commerces) ;
- Les possibilités de mobilité des jeunes (ex : rencontre avec des jeunes en Erasmus – étudiants et apprentis, en Eurorail, au Corps européen de solidarité, etc.).

¹ Voir propositions dans la banque d'outils (Tome 2).

Cette séquence de mise en activité a l'avantage de pouvoir être croisée avec d'autres objectifs (course d'orientation, repérage sur une carte, visite d'une institution située à proximité) répondant ainsi à la logique de décloisonnement et de transversalité des contenus.

Culture

Objectifs et finalités

Arts, Culture et Patrimoine

Le séjour de cohésion doit permettre aux jeunes volontaires de découvrir le paysage artistique, culturel et patrimonial du département dans lequel ils seront accueillis durant la phase 1 du SNU. Cette découverte doit s'appuyer sur :

- La visite des lieux patrimoniaux (musées, monuments, archives, sites et chantiers archéologiques, etc.), la valorisation du patrimoine scientifique et technique et l'initiation à l'architecture ;
- Le partenariat avec les équipements culturels ;
- La rencontre avec les artistes et les œuvres, le spectacle vivant, la littérature, etc. ;
- Les activités de pratiques artistiques ;
- Les offres culturelles et artistiques adaptées aux jeunes.

Messages forts et liens avec les grandes stratégies nationales :

L'accès à la culture est facilité. De nombreux dispositifs, notamment la gratuité, existent pour que les jeunes découvrent le patrimoine culturel et artistique autour de chez eux. Le « Pass culture » sera l'un des outils d'accès à la culture pour tous les jeunes dès 18 ans.

La culture n'est pas réservée à une élite, elle doit être accessible à tous : elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Elle contribue à l'émancipation de la personne et du citoyen que le jeune volontaire aspire à devenir.

Éducation aux médias et à l'information

Le séjour de cohésion doit également permettre de réfléchir aux bons usages des nouveaux outils de communication et de l'accès à l'information :

- L'accès à l'information doit être partagé et réfléchi, de la surabondance de l'information aux difficultés d'accès liées à la fracture numérique ;
- Les fausses informations (infox en français, *fakenews en anglais*) sont aujourd'hui nombreuses, un décryptage de l'information reçue est nécessaire ;
- Le droit d'auteur doit être protégé : le piratage, parfois exploité par certains jeunes, empêche une rémunération juste des auteurs.

Messages forts :

Les outils numériques modifient en profondeur notre accès à l'information. Ceux-ci doivent être utilisés de façon légale et juste. Un regard critique doit guider l'emploi de ces nouveaux modes de communication.

Modalités de mise en œuvre

Orientations générales

Le traitement de la thématique Culture doit s'appuyer sur les deux axes que sont :

- La découverte des arts, de la culture et du patrimoine via les équipements et l’offre culturelle et artistique locales ;
- La réflexion à mener sur le champ de l’éducation aux médias et à l’information.

Leur traitement transversal doit être envisagé en prenant en compte l’ensemble des temps du séjour de cohésion : les activités collectives, les rituels et créneaux de démocratie interne, les temps libres, etc.

Exemples d’activités à proposer conformément aux objectifs affichés (cf. parcours transversaux et banque d’outils).

Plusieurs modalités de mise en œuvre pourront être déployées :

- La découverte des lieux culturels artistiques et patrimoniaux du territoire qui peut s’effectuer par l’intermédiaire d’activités spécifiques ou de visites accompagnées ;
- La pratique artistique des jeunes pourra être encouragée, notamment sous l’angle de la cohésion : un accompagnement à cette pratique pourra être effectué, en invitant des structures ou des artistes partenaires permettant la découverte d’une ou plusieurs formes de pratiques artistiques et culturelles (chant, danse, musique, dessin, etc.). Une découverte de pair à pair (un volontaire présente aux autres volontaires de sa maisonnée ou de sa compagnie ses talents artistiques) peut également être organisée pour favoriser l’échange entre volontaires ;
- Les dates du séjour de cohésion peuvent coïncider avec un ou plusieurs évènements culturels nationaux ou locaux : tout en veillant à la sécurité des volontaires, l’équipe projet pourra envisager la participation des volontaires du SNU à ces évènements ou l’élaboration d’activités spécifiques en écho au sein du centre SNU ;
- Les centres de sciences - centres de culture scientifique technique et industrielle - et tous les partenaires de culture scientifique et technique présents dans le département disposent de services éducatifs et sont susceptibles de proposer aux jeunes volontaires des actions qui s’inscrivent dans la perspective de l’atteinte des objectifs énoncés plus haut ;
- La réflexion sur l’utilisation des outils numériques et les nouvelles technologies de l’information pourra s’appuyer sur différents outils, adaptés à cette tranche d’âge et utilisant une pédagogie active, elle sera mise en perspective avec les séquences consacrées à la cyber-hygiène des journées défense et mémoire et sécurité intérieure.

Intervenants et partenaires

- Partenaires institutionnels :
 - La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est le principal interlocuteur, au sein des territoires : elle permet de connaître les équipements et les lieux culturels et la vie artistique et culturelle de son territoire ;
 - Les collectivités locales sont les gestionnaires de la grande majorité des établissements culturels ;
- Les associations peuvent être sollicitées de plusieurs manières :
 - Les associations culturelles (promotion d’une forme d’art, de culture) sont foisonnantes et permettent de s’engager dans la pratique artistique ou culturelle choisie ;
 - Les associations d’accompagnement à l’accès à la culture ; à l’instar de la Fédération française des amis de musée, qui ont pour mission de s’ouvrir aux plus jeunes pour favoriser la transmission ou encore les réseaux de lecture publique ;

- Le réseau de l'information jeunesse dispose de nombreux outils notamment sur les questions d'éducation aux médias et à l'information (www.unij.fr) ;
- Les centres de sciences - centres de culture scientifique technique et industrielle - et tous les partenaires de culture scientifique et technique présents dans le département (notamment les Maisons de la science) sont susceptibles de proposer des actions adaptées ;
- Les associations, notamment celles agréées Jeunesse et éducation populaire, ont également déployé de nombreux outils pour aborder les questions liées à la culture et à l'accès à l'information.

Découverte de l'engagement

Objectifs et finalités

Présenter les différentes formes d'engagement au service de l'intérêt général dans toute leur diversité en valorisant l'expérience de jeunes d'ores et déjà engagés. Chaque jeune doit pouvoir trouver une forme d'engagement qui lui parle, dans laquelle il se sentira utile :

- L'engagement au sein d'une association ;
- L'engagement au sein des structures publiques ;
- L'engagement au service de la défense et de la sécurité.

Faire vivre à chacun une expérience concrète en matière d'engagement en s'appuyant notamment sur l'expérience de la vie en collectivité.

Messages forts et liens avec les grandes stratégies nationales :

Chaque citoyen, quels que soient son âge, son expérience, son lieu de vie, peut s'engager. L'engagement en faveur de l'intérêt général est divers et permet à chacun d'apporter une contribution, à hauteur de ses envies et ses appétences, à la construction d'une société inclusive et citoyenne.

Modalités de mise en œuvre

Orientations générales

Il convient, dans l'ensemble des activités proposées tout au long du séjour de cohésion, de favoriser l'échange avec tous les acteurs qui s'engagent en faveur de l'intérêt général.

Les interventions de bénévoles, volontaires en Service Civique ou dans le cadre de dispositifs européens, sapeurs-pompiers, réservistes, etc. comme les échanges formels ou informels avec les volontaires doivent être encouragés.

Il est par ailleurs important que chaque jeune puisse vivre une expérience concrète en matière d'engagement durant son séjour. Ces expériences peuvent prendre différentes formes :

- Projet filé tout au long du séjour ;
- Participation des volontaires à une journée de mobilisation.

Présentation des différents dispositifs d'engagement

- **Les dispositifs gérés par l'Agence du Service Civique** : Service Civique, volet Jeunesse du programme Erasmus+, Corps européen de solidarité.

Le Service Civique, dispositif majeur d'engagement des jeunes en France, occupe une place centrale dans les deuxième² et troisième³ phases du SNU. La présentation du Service Civique aux volontaires SNU durant leur séjour de cohésion se traduit par l'explication des grands principes et des modalités d'accès au dispositif et doit être assortie de témoignages et de mises en situation permettant une compréhension concrète de l'expérience de Service Civique.

² En tant que modalité de réalisation de la mission d'intérêt général (MIG).

³ En tant que composante majeure de cette phase volontaire d'engagement de longue durée.

Par ailleurs, le volet Jeunesse du programme Erasmus+ (activités d'échanges de jeunes et dialogue pour la jeunesse), ainsi que l'engagement dans le Corps Européen de Solidarité, également piloté par l'Agence du Service Civique, doivent s'inscrire dans cette présentation de la politique globale de l'engagement de la jeunesse.

Les modalités de présentation pourront varier en fonction des différents sites. Des outils seront mis à disposition par l'Agence du Service Civique (vidéo de présentation, dépliant explicatif, etc.). La mobilisation des intervenants (volontaires du Service Civique ou de dispositifs européens, membres et/ou tuteurs au sein des organismes d'accueil, référents locaux des dispositifs, etc.) sera coordonnée par le biais des référents locaux en DRAJES ou SDJES.

– L'engagement bénévole au sein d'une association

Les volontaires sont sensibilisés à l'engagement bénévole dans le cadre des différentes activités du séjour qui leur permettent de découvrir de manière concrète le périmètre d'action d'associations locales.

– L'engagement au service de la défense et de la sécurité

La présentation des différentes possibilités d'engagement au service de la défense et de la sécurité se fait dans le cadre de la Journée Défense et Mémoire et de la Journée Sécurité intérieure. Elle peut par ailleurs être complétée par des échanges entre les volontaires et des militaires, policiers, gendarmes ou sapeurs-pompiers, professionnels ou réservistes.

Pré-positionnement des volontaires pour la phase de mission d'intérêt général

Le séjour de cohésion doit permettre aux volontaires de se projeter vers les deux phases suivantes du SNU et notamment vers la mission d'intérêt général qu'ils auront à effectuer dans un délai d'un an après la fin du séjour.

L'équipe encadrante du centre SNU, et en particulier les tuteurs de maisonnée, devront accompagner les volontaires dans cette démarche de projection vers la phase 2 en leur présentant ses modalités de réalisation et en leur faisant remplir, par exemple à l'occasion d'un conseil de maisonnée, le formulaire de pré-positionnement qui permettra aux équipes SNU de leur département de résidence de les affecter sur des missions correspondant le plus possible à leurs intérêts.

Le cadrage de la phase 2, les outils de communication ainsi que le formulaire de pré-positionnement sont en cours d'élaboration et seront transmis au printemps.

Exemple d'activités à proposer conformément aux objectifs affichés (cf. parcours transversal engagement et banque d'outils).

Un forum de l'engagement ou des espaces d'échanges mis en place sur des temps spécifiques pourront être organisés.

L'espace de participation mis en place chaque soir peut être un moment, au sein des maisonnées, pour favoriser les échanges : rencontre avec des personnalités engagées, débat sur l'engagement et l'intérêt général entre jeunes, etc.

La mise en pratique de l'engagement peut être effectuée au cours de la phase 1 :

– Par la réalisation d'une action collective (maraude, opération de respect de l'environnement, accompagnement d'usagers d'établissements médico-sociaux...);

- Une action d’engagement pourra être couplée avec une opération déjà prévue sur une autre thématique (ramassage de déchets pendant une opération sportive de cohésion...);
- Des visites de structures accompagnant les jeunes engagés peuvent en outre être proposées : maison des associations, casernes de sapeurs-pompiers, etc.

Partenaires mobilisables

- Partenaires institutionnels : l’ensemble des structures publiques disposant de dispositifs permettant de s’engager⁴;
- Associations : lieux d’engagement, les associations qui œuvrent dans les domaines relevant des thématiques du séjour de cohésion devront être associées à cette thématique.

⁴ À titre d’exemple, environ 11 000 structures publiques et privées sont agréées afin de recevoir des volontaires du Service Civique. Les coordinateurs régionaux et les chefs de projet départementaux SNU pourront s’appuyer sur les référents régionaux ou départementaux du Service Civique pour identifier les organismes agréés sur leur territoire.

Défense, sécurité et résilience nationales

Objectifs et finalités

- Connaître la défense et les armées
 - L'état du monde.
 - Pourquoi une défense ?
 - Les métiers de la défense.
- Mémoire, monde combattant et engagement.
 - Mémoire et engagement pour la France.
 - Pourquoi et comment commémorer ?

Messages forts :

« **Nous vivons dans un monde instable** » : il est nécessaire de protéger les Français et les valeurs défendues par la France contre des risques et des menaces sans cesse changeants ;
« **Une réponse adaptée : notre appareil de défense** » : assurer les cinq fonctions stratégiques nécessite un engagement (opérationnel) permanent de la défense ;
« **Vous avez un rôle à jouer : l'engagement** » : dans les réserves comme dans l'active, le recrutement est un enjeu institutionnel majeur de la JDC actuelle et du futur SNU.

- Percevoir, comprendre, anticiper les risques :
 - Le respect des règles de prudence.
 - Les comportements à adopter.
 - Que faire en cas d'accident ?
 - En particulier, comprendre les risques de la route.
 - Comment réagir en tant que victime et en tant que témoin ? Porter secours.
- Prévenir les comportements à risque :
 - Comprendre le monde du cyber et se protéger du harcèlement.
 - Mesurer le danger des addictions pour s'en préserver.
 - Connaître les acteurs et les institutions de la sécurité et le sens de leur action.
- Découvrir les métiers de la sécurité, les capacités d'enquête et d'investigation.
 - Concourir à l'action des forces de l'ordre comme témoin ou comme acteur citoyen.
 - Appréhender le sens du service et de la solidarité.

Messages forts :

Expliquer comment **faire preuve de prudence** et adopter un comportement adapté par rapport aux risques notamment routiers. Apprendre à **réagir de manière appropriée** à l'évènement, comme victime ou comme témoin.

Faire connaître les acteurs de la sécurité, garants des libertés. Valoriser les possibilités de carrière et de participation aux réserves et volontariat.

Présenter les 5 fonctions stratégiques : connaître et anticiper - prévenir - dissuader - protéger – intervenir.

Modalités de mise en œuvre

La réalisation des deux phases obligatoires du SNU (séjour de cohésion et mission d'intérêt général) permettra aux jeunes volontaires de la phase de préfiguration d'obtenir un certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté, inscrite dans le code du service national et qui a pour objet de « conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse ».

Deux modules obligatoires d'une journée chacun, encadrés notamment par des militaires, des policiers, des gendarmes et des acteurs de la sécurité civile, devront donc être mis en œuvre selon les modalités suivantes :

- **Module Défense et mémoire** (détaillé dans la partie consacrée aux modules nationaux).
- **Module Sécurité intérieure** (détaillé dans la partie consacrée aux modules nationaux).

Ces deux modules obligatoires pourront être complétés par des activités permettant le développement de la résilience nationale notamment proposées par les acteurs associatifs de la sécurité civile.

Intervenants et partenaires

- Militaires
- Acteurs de la mémoire et du monde combattant
- Gendarmes
- Policiers
- Acteurs de la sécurité civile et routière.

Développement durable et transition écologique et solidaire

Objectifs et finalités

Cette thématique s'appuie sur une approche transversale des enjeux : la transition écologique et solidaire est une transformation vers un nouveau modèle économique et social qui renouvelle les façons de vivre ensemble, de travailler, de produire, de consommer pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Il s'agit de favoriser la prise de conscience de la nécessaire transformation, de convaincre, de donner le sens et l'envie en s'appuyant sur :

- Des acteurs du changement pour informer des enjeux, débattre ensemble, proposer des solutions, passer à l'action ;
- L'apprentissage par les pairs ;
- La vie en collectivité et la mise en activité des volontaires pour contribuer, de manière concrète, à leur autonomisation (encapacitation)⁵.

Messages forts : le SNU s'appuie sur l'Agenda 2030, un programme universel de développement durable qui porte l'ambition de transformer le monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités, en assurant la transition écologique et solidaire à l'horizon 2030. Cet Agenda s'articule autour de 17 objectifs de développement durable interdépendants, les ODD. La France contribue à la réalisation des ODD à travers une feuille de route et un plan d'action portés par tous les acteurs de la société - État, collectivités, entreprises, associations, citoyens... Les politiques publiques portées par les ministères s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 2030.

À la fin du séjour, au cours de la cérémonie de clôture, les jeunes volontaires se verront remettre un « passeport de l'éco-citoyenneté » pour valoriser leur engagement à mener une action concrète en faveur de l'atteinte des ODD, au sein d'un collectif.



⁵ Traduction du terme anglais *empowerment*, l'encapacitation est l'incitation et le renforcement du potentiel d'une personne, ou d'un groupe de personnes, à pouvoir agir.

3/ Exemples de fiches activités

Sont présentées ci-dessous une fiche d'activité par thématique, pour plus d'exemples nous vous prions de vous adresser aux référents départementaux SNU.

Activités, physiques, sportives et de cohésion

<u>Titre</u>	<u>Rugby à 5 – découverte de la pratique et engagement dans les différents rôles</u>
Public visé (nombre de jeunes pouvant participer)	Garçons et Filles 30 jeunes / session
Ressources humaines mises en place	1 cadre technique (formateur) 2 éducateurs + (les tuteurs SNU)
Objectifs et finalités de l'activité	<p>Découverte de l'activité Rugby par la pratique : le rugby à 5 est un sport favorisant la mixité, du fait qu'il mélange différents publics, grands/petits, fins/maigres, garçons/filles. Il permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Favoriser le sens collectif ; – Favoriser la coopération ; – Développer la solidarité et les valeurs de vivre ensemble, courage, abnégation ; – Faire découvrir au jeune les différents rôles nécessaires à une rencontre de rugby (joueur, arbitre, éducateur). <p>Le jeune se retrouvera dans chaque situation. Ces 3 rôles sont indissociables pour la bonne tenue d'une rencontre. Le joueur joue, l'éducateur accompagne ou forme et l'arbitre juge.</p> <p>De plus, chacun a autant de droits que de devoirs l'un envers l'autre.</p> <p>Grâce à cette pratique, le jeune découvrira les notions citoyennes de respect (de l'autre, des règles), d'écoute (de l'arbitre, de son éducateur, des autres jeunes). Il pourra mesurer l'interdépendance des êtres et la place de chacun dans une communauté.</p>

<p>Déroulement de l'activité / Méthode pédagogique envisagée</p>	<p>PRATIQUE + JEU DE RÔLE (joueur, éducateur, arbitre)</p> <p>Le rugby à 5 est un sport sans contact (touché 2 mains, pas de plaquage) où une équipe doit trouver des solutions pour franchir le rideau défensif composé d'une autre équipe. Une seule personne ne peut y arriver seule (COOPERATION).</p> <p>Outre la découverte d'un point de vue physique et physiologique (le jeune pourra être amené à comprendre pourquoi il est fatigué, la chaîne musculaire sollicitée, le rapport entre l'espace et le temps qui s'accroît ou se réduit selon la position de l'adversaire) le jeune sera en situation en</p>
--	---

	<p>tant qu'arbitre et éducateur.</p> <p>En petit groupe, les jeunes seront confrontés à des conflits qui impactent le jeu et le temps de pratique et la qualité de la pratique. Accompagnés et guidés par des éducateurs et des tuteurs ils seront amenés à les identifier, à les expliquer (comprendre pourquoi) et surtout trouver des solutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – scénario 1 : le joueur ne respecte pas une règle (plaquer un joueur alors que c'est interdit, blessure non-respect de l'intégrité physique) ; – scénario 2 : un joueur ne respecte pas la décision de l'arbitre et s'en prend à lui (insulte, menace verbale et physique...); – scénario 3 : l'éducateur insulte un joueur car il a fait tomber le ballon. <p>Les solutions de chaque scénario amèneront une réflexion (à chaud ou plus tard dans le séjour) à des moments dans leur vie ou ce type de conflits peut se retrouver (le manque de civisme dans un bus où une personne embête une autre et perturbe la tranquillité de tous, le harcèlement scolaire ou dans la rue, etc.).</p> <p>Participer à la rédaction du contenu d'un livret civique.</p>
Durée de l'activité	<p>Deux matinées (2 fois 3h)</p> <p>Matinée 1 = découverte de la pratique</p> <p>Matinée 2 = jeu de rôle</p>
Intégration de l'activité dans le parcours du jeune en SNU (liens avec la phase 2, la phase 3...)	<p>La FFR déploie tout un programme de développement d'actions de cohésion sociale grâce au concours de volontaires en Service Civique.</p> <p>L'activité Rugby à 5 est l'activité support.</p>
Lieu ou matériel nécessaire (activité en intérieur, en extérieur, nécessité de matériel spécifique...)	<p>Terrain extérieur engazonné ou synthétique (football, rugby, hockey sur gazon). Les associations extérieures retenues seront en mesure de fournir le matériel (plots, chasubles...).</p>
Contact pour utiliser l'outil (site web, contact national...)	<p>Contact au niveau départemental (Comité Départemental ou Club)</p>

Autonomie

<u>Titre</u>	<u>Sensibilisation à l'urgence sociale</u>
Public visé (nombre de jeunes pouvant participer)	Un groupe de 4 à 10 participants
Objectifs et finalités de l'activité	<p>À l'issue de la formation, le participant sera capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être un acteur de solidarité ; - Savoir identifier les personnes en situation de vulnérabilité ; - Connaître les étapes de la chaîne du soutien ; - Adapter sa posture et connaître les comportements adaptés ; - Connaître les numéros de secours pour faire face à une situation d'urgence sociale ; - Connaître les contacts et ressources de proximité pour accéder à une aide ou au droit ; - Connaître la conduite à tenir pour accompagner trois visages de la vulnérabilité (la personne à la rue, la personne isolée, la personne victime de violence).
Déroulement de l'activité / Méthode pédagogique envisagée	<p>La formation est découpée en 5 séquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séquence 1 : Lancement - Séquence 2 : Représentation et définitions - Séquence 3 : Les étapes de la chaîne du soutien - Séquence 4 : Des mots à l'action ! - Séquence 5 : Synthèse et ouverture <p>La formation repose essentiellement sur l'animation interactive des groupes, réalisée par l'animateur. Les participants doivent être acteurs de leur formation. Pour cela, les animateurs s'appuient sur les techniques d'animation de groupe, acquises lors de leur propre formation initiale (TCA, PICF...) et également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposé directif - Exposé participatif - Questionnement - Animation avec un jeu de mots - Animation avec un jeu de photos
Durée de l'activité	1h00 à 1h15
Intégration de l'activité dans le parcours du jeune en SNU (liens avec la phase 2, la phase 3...)	<p>Cette sensibilisation aux urgences sociales (isolement, précarité, violences, etc.) est avant tout une découverte du pouvoir d'agir individuellement pour aller vers les personnes en souffrance.</p> <p>Ces bases de comportement et de déconstruction d'idées préconçues et d'apriori sont une invitation à l'engagement</p>

	<p>individuel ou en bénévolat associatif.</p> <p>C'est une introduction idéale (cf. séquence 4 « des mots à l'action ») pour alimenter une réflexion sur l'engagement en phase 2 et en phase 3 du SNU.</p> <p>La Croix-Rouge française propose chaque année plus de 250 missions de service civique en action sociale et soutien aux populations vulnérables, et compte près de 35 000 bénévoles actifs en faveur de ces publics.</p>
<p>Lieu ou matériel nécessaire (activité en intérieur, en extérieur, nécessité de matériel spécifique...)</p>	<p>Jeu de mots-clés liés à la vulnérabilité</p> <p>Jeu de photos pour atelier photo-langage</p> <p>Jeu Affiches plastifiées : Etapes du soutien</p> <p>1 jeu de cartes du plan d'action (bleu, rouge, blanc)</p> <p>Feuille d'émargement</p> <p>10 flyers du participant</p> <p>1 livret de l'animateur</p>

Citoyenneté et institutions nationales et européennes

<u>Titre</u>	<u>Préjugé Quand tu nous Tiens</u>
Public visé (nombre de jeunes pouvant participer)	Activité pour un groupe allant de 12 à 25 jeunes.
Objectifs et finalités de l'activité	<p>Faire émerger les opinions et apprendre à écouter les avis des autres dans la bienveillance.</p> <p>Conscientiser ses représentations sur des groupes sociaux.</p> <p>Identifier les différents préjugés pour mieux s'en distancier (en rendant logique que tous les préjugés sont faux).</p> <p>Comprendre les mécanismes qui mènent aux comportements de rejet.</p>
Méthode pédagogique envisagée	Pédagogie participative axée sur des outils ludiques qui ouvrent le débat. Tous les ateliers se fondent sur les propos des participant·e·s comme points de départ de la discussion.
Déroulement de l'activité	<p>Nous commençons par un jeu de dessin pour faire émerger la notion de stéréotype.</p> <p>Puis nous proposons un jeu de rôle pour souligner le poids des préjugés dans un processus de sélection.</p> <p>Enfin nous concluons par un affichage des étapes cognitives qui mènent à des actes de violence, de rejet, de discrimination etc.</p>
Durée de l'activité	3h
Intégration de l'activité dans le parcours du jeune en SNU (liens avec la phase 2, la phase 3...)	<p>Atelier possible n'importe quand dans le séjour SNU phase 1.</p> <p>La compréhension des préjugés et leur poids permet de mieux s'orienter en société, de mieux comprendre l'étiquette que « les gens » posent sur nous, et vivre plus en harmonie en n'ayant pas de préjugés sur les autres.</p>
Lieu ou matériel nécessaire (activité en intérieur, en extérieur, nécessité de matériel spécifique...)	Module en intérieur, petit matériel (feuilles et feutres) nécessaire, le reste est amené par l'intervenant·e.

Culture

<u>Titre</u>	<u>Du Cinéma & et de la Citoyenneté pendant mon SNU</u>
Public visé (nombre de jeunes pouvant participer)	Jusqu'à 200 participants
Objectifs et finalités de l'activité	Utiliser un film pour générer des débats entre jeunes sur des grands thèmes de société.
Déroulement de l'activité / Méthode pédagogique envisagée	<p>Cette activité est animée par des volontaires en service civique d'Unis-Cité sur le grand programme « Cinéma & Citoyenneté » du Centre National du Cinéma et de l'image animé.</p> <p>À partir de la projection d'un film – court, moyen ou long-métrage - sélectionné avec le CNC et libre de droit, les volontaires en service civique animent un débat de société avec les spectateurs.</p> <p>Les volontaires ont déjà pratiqué l'activité tout-au-long de leur service civique auprès de publics lycéens et collégiens, et même en salle de cinéma à l'occasion d'évènements culturels ; festivals, fête du court-métrage, etc.</p> <p>Les débats sont animés en utilisant des techniques variées et adaptées à la taille des groupes et au public : débat mouvant, pétales, boule de neige etc.</p>
Durée de l'activité	1h de débat + temps de projection de 15 minutes à 2h
Intégration de l'activité dans le parcours du jeune en SNU (liens avec la phase 2, la phase 3...)	<p>Le support « film » est un prétexte qui permet d'aborder des sujets très variés de société, pouvant être sélectionnés en amont par les organisateurs de la phase 1 : environnement(ex : film Demain), respect des différences (Billy Elliot) etc.</p> <p>Le fait que l'activité soit animée par des volontaires en service civique est une ouverture sur la phase 3.</p>
Lieu ou matériel nécessaire (activité en intérieur, en extérieur, nécessité de matériel spécifique...)	<p>En intérieur, avec du matériel de vidéo-projection – image et son.</p> <p>Les supports des films - DVD - sont apportés par l'équipe intervenante.</p>

Découverte de l'engagement

<u>Titre</u>	<u>Organisation d'une journée de solidarité/de découverte de l'engagement</u>
Public visé (nombre de jeunes pouvant participer)	De 10 à 100 personnes par jour Coût de 80 à 100€ par participant (hors matériel s'il y a lieu)
Objectifs et finalités de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir aux volontaires du SNU une journée-type en Service Civique ; - Leur faire découvrir la notion d'engagement/de solidarité.
Déroulement de l'activité / Méthode pédagogique envisagée	En fonction de la thématique choisie (environnement, chantier peinture, etc.) : Nettoyage d'un espace extérieur (forêt, parc, etc.)
	Rénovation du local d'une association Chantier peinture
Durée de l'activité	½ journée ou journée
Intégration de l'activité dans le parcours du jeune en SNU (liens avec la phase 2, la phase 3...)	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'organiser une journée de ce type pendant le séjour de cohésion ; - cela leur permet d'avoir un aperçu de ce qu'ils pourront avoir comme type de mission en phase 2 ou 3.
Lieu ou matériel nécessaire (activité en intérieur, en extérieur, nécessité de matériel spécifique...)	En fonction de la thématique choisie : <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage d'un espace extérieur : gants, poubelles, vêtements adéquats, etc. - chantier peinture : matériel de peinture, combinaisons, etc.

Défense, sécurité et résilience nationales

Titre	<u>Initiation à la réduction des risques de catastrophes</u>
Public visé (nombre de jeunes pouvant être concernés – adaptation nécessaires pour jeunes en situation de handicap)	Activité possible par groupes de 10 volontaires maximum
Objectifs et finalités de l'activité	Sensibiliser à la notion de changement climatique et de risques majeurs, aux comportements adaptés et aux moyens existants pour en diminuer l'impact, sur soi et sur les autres.
Déroulement de l'activité	L'Initiation à la réduction des risques (IRR) se déroule en 5 étapes successives : <ul style="list-style-type: none"> – Accueil et présentation – Quizz : Changement climatique, catastrophe et moi ? – Et moi ? Suis-je prêt dans mon environnement ? – Prêt en 5 min ? – Jeu pour constituer son « catakit » – Synthèse et conclusion
Durée de l'activité	1h00 à 1h30
Méthode pédagogique envisagée	Face à face pédagogique dans une logique d'éducation populaire. Les modules reposent sur le photo-langage, des quizz interactifs par smartphone et papier, jeux de cartes, etc.
Intégration de l'activité dans le parcours du jeune en SNU (liens avec la phase 2, la phase 3...)	La formation d'animateur initiale pour devenir animateur de l'IRR est courte, et ne dure que 2 jours (18h). Un jeune du SNU pourra animer des sessions d'IRR durant sa mission d'intérêt général, ainsi que d'autres modules liés aux gestes qui sauvent et à la prévention des risques. C'est aussi un pont vers l'engagement bénévole de sécurité civile à plus long terme.
Lieu ou matériel nécessaire (activité en intérieur, en extérieur, nécessité de matériel spécifique...)	<ul style="list-style-type: none"> – Emblème de la Croix-Rouge française ; – Fichier ou magnétophone contenant l'alerte à la population (début de l'alerte et fin de l'alerte) ; – 3 Jeux de cartes pour constituer son catakit ; – Des affiches avec le QR code du plickers (application en ligne ; QR code à préparer en amont et imprimer).

Développement durable et transition écologique et solidaire

Titre	<u>Bien manger, c'est aussi éviter le gaspillage !</u>
Thématique (s)	Développement durable et transition écologique et solidaire

Public visé (nombre de jeunes pouvant être concernés – adaptation nécessaires pour jeunes en situation de handicap)	<p>Activité possible par groupe de 3 ou 4 jeunes ou par maisonnée -> défi entre les maisonnées à l'échelle du centre.</p> <p>L'idée est un groupe moteur de jeunes pour sensibiliser/mobiliser l'ensemble du centre.</p>
Objectifs et finalités de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience des enjeux du développement durable, à travers un sujet quotidien, celui de l'alimentation ; - Eviter le gaspillage ; - Manger des produits sains, des produits locaux et des produits de saison.
Déroulement de l'activité	<p>Identifier les enjeux du gaspillage alimentaire sur un mode interactif, en s'inspirant des expériences des jeunes.</p> <p>Proposer la mise en œuvre de solutions (juste portion, privilégier un deuxième service pour ceux qui ont encore faim, réutilisation des restes pour de nouveaux partenariats pour la reprise des restes au profit d'associations, réflexion sur la constitution de repas séduisants, etc.).</p> <p>Construire des dispositifs de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte des déchets de pain, pesée chaque jour pour mesurer l'évolution, réaliser un pain perdu en fin de séjour avec le pain collecté + large information/communication sur le dispositif (affiche, échanges oraux...). - l'intervention d'un acteur du territoire impliqué dans la récupération/redistribution des restes, dans une association type « Restos du cœur... », intervention du chef cuisinier de la cantine, etc. - concevoir un jeu de questions/réponses et l'animer à l'entrée/la sortie de la cantine.
Durée de l'activité	Sur l'heure du déjeuner, sur l'ensemble du séjour.
Intégration de l'activité dans le parcours du jeune en SNU (liens avec la phase 2, la phase 3...)	Permettre aux jeunes d'identifier des centres d'intérêt privilégiés pour s'investir au-delà dans la conduite du changement, dans le cadre d'ONGE, de structures de l'économie sociale et solidaire, etc.
Lieu ou matériel nécessaire (activité en intérieur, en extérieur, nécessité de matériel spécifique...)	<p>Pesée des déchets alimentaires.</p> <p>Pour le jeu : papier, ordinateur, table, etc.</p>